

Communiqué de l'AE-EPS, le 5 novembre 2020

## L'éducation Physique et Sportive n'est pas le sport à l'école. Défendons une EPS émancipatrice !

L'AE-EPS souhaite réagir au document « les grandes priorités du sport » publié par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 5 octobre. Dans l'éditorial, Monsieur le Ministre affirme : « Le sport est l'amour du dépassement et du collectif. La joie dans l'effort, l'excellence, l'amitié, la solidarité, le respect : les valeurs du sport sont les valeurs de l'École de la République ». Nombre de points témoignent de confusions qui portent atteinte à l'EPS en tant que discipline d'enseignement dans l'école de la république.

### Confusion Sport et Olympisme : est-ce à l'école et à l'EPS d'imposer un style de vie ?

Les valeurs du sport sont précisées et portées par le mouvement olympique et non pas par le Sport. La charte olympique actuelle précise : « l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort (souligné par nous), la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels ». Or au sein de l'école, nul n'est tenu d'avoir un style de vie plutôt qu'un autre. En conséquence, l'EPS en tant que discipline scolaire se doit donc par la pratique, d'étudier tous les styles de vie physique qu'ils soient sportifs, artistiques, de régénération ou autres ; ainsi elle crée les conditions aujourd'hui comme demain, d'un libre choix par les élèves de leurs styles de vie physique. Si l'on souhaite comme le précise Monsieur le Ministre « favoriser la réussite de tous les élèves », l'EPS ne peut le faire qu'en se mettant à distance des modèles sportifs.

### Confusion entre monde fantasmé et monde réel : est-ce le rôle de l'école et de l'EPS d'apprendre à ignorer comment les questions sociales traversent le monde du sport ?

Les programmes de l'EPS affirment : « l'école, le collège et le lycée aident donc à l'appropriation d'une culture physique, sportive, et artistique de façon critique, responsable, lucide et citoyenne ». Le sport en tant que fait social, est traversé comme l'ensemble des pratiques corporelles par de nombreuses questions, sexisme, discrimination, racisme, corruption, marchandisation des corps... Nous sommes trop souvent loin de ce « monde pacifique soucieux de préserver la dignité humaine » (la charte olympique). Pour construire un monde fraternel, il faut pouvoir exprimer des différences, en débattre afin de poser les règles qui constitueront à un moment donné, ce qui est commun. La fraternité se construit ; le vivre ensemble ne s'impose pas au nom d'un idéal, il se construit. De même, au nom de l'égalité des chances, le sport sépare les filles des garçons, les plus lourds des plus légers... et le respect des règles assurent une concurrence loyale pour légitimer des différences de position. Cette égalité méritocratique est contraire à celle de l'école de la république et de l'éthique des enseignants.

### Confusion sport et activité physique : se bouger ou/et faire du sport plutôt que de penser en action sa propre activité physique

Il suffit d'ouvrir le dossier de presse à la partie 1 dont le titre est « le sport à l'école », pour y observer un amalgame entre sport, activité physique et exercice physique. On y précise deux apprentissages prioritaires caractérisés comme sportifs, « savoir nager, savoir rouler à vélo »- L'EPS n'a rien à voir avec tout cela ; l'EPS prend en compte ces priorités au sens où le fait de savoir nager et faire du vélo

contribue à la construction d'un citoyen éclairé, mais elle ne retient pas le caractère « sportif ». Ces pratiques physiques n'ont pas à être soumises à la normativité sportive.

### Où peuvent mener de telles confusions ?

À l'école, en EPS on étudie en acte, de façon critique et contextualisée, les Sports, les pratiques artistiques, de remise en forme...on n'éduque pas aux valeurs du sport. La lente et patiente construction de la raison au sein de l'école n'a pas à se soumettre sans discernement à la fougue passionnelle du sport. Imposer un modèle sportif semble s'inscrire dans les choix politiques actuels. Choisir d'imposer un tel modèle ouvre la possibilité d'une externalisation de cet enseignement, car qui mieux que le mouvement sportif peut enseigner le sport ! (voir le dispositif Sport Santé Culture Citoyenneté). C'est ce à quoi nous devons résister. L'AE-EPS restera vigilante et continuera à œuvrer pour convaincre parents, ministère que l'EPS en tant que discipline scolaire ne peut être confondue ou réduite au sport à l'école.

Pour le Bureau national de l'AE-EPS,

Serge Testevuide,  
Responsable de la commission ad hoc